

# Conditions générales de vente

## 1. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Entre :

Le voyageur

et

Africa under Canvas Travel & Tours (Pty) Ltd (numéro d'enregistrement BW00001573466)

("Africa under Canvas")

Les présentes conditions générales régissent la transaction par laquelle le voyageur a passé un contrat avec **Africa under Canvas** pour la prestation de certains services de réservation et autres services connexes.

- Le placement de toute(s) réservation(s), que ce soit par courrier électronique ou autre, est considéré comme une confirmation que les conditions ont été lues et que l'invité accepte d'être lié par ces conditions.
- Sauf notification contraire de la part de **Africa under Canvas**, les Conditions commerciales s'appliquent pour la période couverte par le présent Contrat en ce qui concerne toutes les divisions opérationnelles de **Africa under Canvas**, sauf indication contraire.

## 2. CONDITIONS - SERVICES DE TOURISME DE AFRICA UNDER CANVAS :

(Remarque : bien que **Africa under Canvas** ait fait de son mieux pour standardiser ces Conditions commerciales il peut y avoir des cas où, en ce qui concerne spécifiquement les Réservations de fournisseurs tiers, il peut être nécessaire de modifier les conditions de paiement et/ou autres, auquel cas

l'Invité en sera informé au moment où la Réservation est effectuée).

### 2.1 GÉNÉRALITÉS

2.1.1 Les itinéraires définitifs reflètent les éléments suivants :

- a. L'hébergement ;
- b. Type(s) de chambre et spécifications ;
- c. Repas et/ou boissons inclus, le cas échéant ;
- d. Transferts et/ou transport si spécifié.

2.1.2 Les itinéraires relatifs à un voyage ou à une série de voyages peuvent être modifiés à tout moment (même après leur publication) en raison de circonstances imprévues indépendantes de la volonté de **Africa under Canvas**. Ceci inclut le voyage, l'hébergement et les activités. Tous les efforts seront faits pour exploiter les itinéraires comme prévu.

- 2.1.3 **Africa under Canvas** se réserve le droit d'apporter des modifications et / ou de retirer un circuit / une série de circuits ou toute partie de celui-ci si cela est jugé nécessaire, et de répercuter les dépenses ou les pertes causées par des retards ou des événements indépendants de sa volonté. Dans le cas d'une variation de prix due à ces circonstances, **Africa under Canvas** se réserve le droit d'ajuster l'itinéraire des coûts du Tour comme nécessaire.
- 2.1.4 **Africa under Canvas** se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler une Réservation si une telle annulation est jugée nécessaire et dans l'intérêt de **Africa under Canvas**, laquelle annulation sera effectuée contre un remboursement complet de toutes les sommes payées dans le cadre de cette réservation.
- 2.1.5 Les dispositions relatives à la manutention des bagages par **Africa under Canvas** seront conformes au devis. Des restrictions de poids pour les bagages sur certains itinéraires sur des vols internes/domestiques peuvent s'appliquer, dont les détails seront fournis avec la documentation.
- 2.1.6 La garde des bagages et des effets personnels reste à tout moment au risque de l'invité (c'est-à-dire au risque de l'invité). Le **Africa under Canvas** n'assumera aucune responsabilité pour les bagages perdus ou endommagés.
- 2.1.7 Il incombe à l'invité de vérifier auprès du transporteur international concerné l'étendue des restrictions de bagages qui peuvent s'appliquer.
- 2.1.8 L'invité prend note de son obligation de souscrire, avant le voyage, une assurance voyage suffisante pour couvrir toutes les dépenses médicales et les coûts connexes qui pourraient être encourus si l'invité avait besoin d'une assistance médicale pendant son voyage avec **Africa under Canvas**. Bien que les incidents graves soient rares, les urgences peuvent être coûteuses et une bonne couverture d'assurance médicale est obligatoire. **Africa under Canvas** a souscrit une couverture d'évacuation médicale et une assistance médicale indépendante qui accède à distance aux incidents et, si la situation est jugée critique, s'engage à :
- a. s'arranger pour que des prestataires de services tiers s'occupent de l'invité ou l'évacuent vers l'établissement médical approprié le plus proche,
  - b. se procurer l'accès à cet établissement médical et
  - c. prendre les dispositions financières nécessaires pour assurer des soins médicaux à l'invité malade/blessé sans délai.
- Lorsque des urgences médicales justifient des soins médicaux, y compris l'évacuation vers un établissement médical, le fournisseur d'assurance **Africa under Canvas** récupérera ces coûts auprès du fournisseur d'assurance voyage de l'Invité et, en dernier recours, auprès de l'Invité si le fournisseur d'assurance voyage ne rembourse pas les fournisseurs d'assurance **Africa under Canvas** comme demandé.
- 2.1.9 En vertu du fait que **Africa under Canvas** sous-traite tous les services de transport aérien à des transporteurs aériens indépendants et/ou à des opérateurs de services aériens, **Africa under Canvas** ne peut accepter aucune responsabilité en ce qui concerne tout retard ou annulation de tout vol et/ou toute inexactitude des horaires de

vol qui pourrait survenir. Tous les vols, le cas échéant, devront être payés en totalité et seront soumis aux conditions d'annulation et de remboursement qui peuvent être déterminées de temps à autre par la compagnie aérienne et/ou l'opérateur de services aériens concernés.

- 2.1.10 **Africa under Canvas** se réserve le droit de prendre des photos pendant le déroulement de tout circuit et de les utiliser à des fins promotionnelles. En réservant un circuit avec **Africa under Canvas**, il sera considéré que les invités ont consenti à l'utilisation par **Africa under Canvas** de toute image photographique prise d'eux pendant le circuit. Les invités qui préfèrent que leurs images ne soient pas utilisées doivent s'identifier avant le paiement final pour être exemptés de la clause de renonciation à la photographie.

## 2.2 PRIX

- 2.2.1 Le prix du voyage comprend les frais de **Africa under Canvas** pour la planification et l'organisation des itinéraires, les frais de manutention et d'exploitation calculés sur la base du taux de change et des tarifs en vigueur, ainsi que la TVA au taux applicable, le cas échéant.
- 2.2.2 Les activités programmées comprennent les droits d'entrée lorsqu'ils sont stipulés. L'invité reconnaît que **Africa under Canvas**, sous réserve des dispositions de la clause 2.1.3, sera en droit de réviser et d'ajuster le prix du circuit dans le cas où des facteurs tels que (sans limitation) les fluctuations des taux de change des devises étrangères, les modifications des tarifs et les taxes applicables ont un impact sur le prix.

## 2.3 EXCLUSIONS

À moins qu'ils ne soient expressément inclus, tous les frais (sans limitation) d'obtention de passeports, de visas, d'articles de nature personnelle tels que les boissons, le linge, les appels téléphoniques, les communications et les frais d'excédent de bagages sont exclus du prix du voyage.

## 2.4 PROCESSUS DE RÉSERVATION

- 2.4.1 L'invité est tenu d'informer **Africa under Canvas** de toute réservation, confirmation, modification, réduction ou annulation de chambres ou de services par écrit, par e-mail, afin de permettre à **Africa under Canvas** de prendre les dispositions nécessaires concernant l'itinéraire. La charge de la preuve de la livraison incombe au client.
- 2.4.2 Les périodes de réservation provisoires sont déterminées par les fournisseurs tiers. **Africa under Canvas** se réserve le droit de libérer les réservations.
- 2.4.3 Sur demande écrite de l'invité, le **Africa under Canvas** tentera de prolonger les réservations provisoires. Toute prolongation d'une période provisoire restera cependant à tout moment à la seule et libre discrétion des fournisseurs tiers.
- 2.4.4 L'Invité doit être en possession du paiement de l'acompte requis et de l'assurance voyage avant de confirmer toute Réservation auprès de **Africa under Canvas**, cette dernière pouvant être facilitée par **Africa under Canvas** auprès d'un tiers.

- 2.4.5 Lors de la confirmation, la nationalité de l'invité, telle qu'elle figure sur le passeport sur lequel le voyage aura lieu, sera demandée, et cette information sera utilisée uniquement à des fins de données commerciales.
- 2.4.6 Les Réservations confirmées sont facturées et le paiement est exigé conformément aux dispositions de la clause 3.2 pour les voyageurs indépendants et de la clause 3.3 pour les groupes. Lorsque des services touristiques ont été réservés, le montant final facturé comprendra les frais de planification et d'organisation de l'itinéraire, les frais de manutention et d'exploitation et la TVA, le cas échéant, mais ne comprendra pas les frais d'obtention de passeports, de visas, d'excédent de bagages et d'articles de nature personnelle, sauf s'ils sont expressément inclus.
- 2.4.7 L'hébergement confirmé sera soumis à la politique de paiement et d'annulation appropriée, telle que définie dans les clauses 2.4.8.7 et 3.2 pour les réservations de voyageurs indépendants ou les clauses 2.4.8.8 et 3.3 pour les réservations de groupe.
- 2.4.8 Politique de modification, de réduction, de remboursement et d'annulation :
- a. Une modification se réfère à un changement de date de voyage/d'arrivée et/ou à une augmentation ou une réduction du nombre de chambres ou de services requis, après confirmation ;
  - b. Toutes les modifications apportées seront soumises à la politique d'annulation ;
  - c. Les réservations détenues par **Africa under Canvas** pour lesquelles aucun acompte n'a été versé par l'invité ou pour lesquelles aucune garantie n'a été donnée seront annulées par **Africa under Canvas** sur notification à l'invité;
  - d. Toutes les modifications, réductions, remboursements et annulations pour les voyageurs indépendants seront déterminées par les fournisseurs utilisés pour tout itinéraire, à leur seule discrétion et sans entrave.
  - e. Aucun remboursement ne sera effectué pour les services manqués dans le cadre du voyage / de la série de voyages ;
  - f. En cas d'annulation d'une réservation confirmée de voyageur(s) indépendant(s) ou d'agent(s), **Africa under Canvas** aura droit à :
    - (i) des circuits en Namibie et en Afrique du Sud.
      - Annulation après l'inscription : 30% du montant total
      - Annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total
      - Annulation 15 jours avant la date d'arrivée : 100% du prix total.
    - (ii) Voyages au Botswana, au Zimbabwe et au Mozambique
      - Annulation après l'inscription : 30% du montant total
      - Annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total
      - Annulation 30 jours avant la date d'arrivée : 100 % du prix total.

- 2.4.9. Toutes les modifications, réductions, remboursements et politiques d'annulation pour les groupes seront déterminés à la seule discrétion des fournisseurs utilisés pour tout itinéraire.
- 2.4.10 Veuillez consulter la politique de paiement relative aux voyageurs indépendants (voir la clause 3.2) et aux groupes (voir la clause 3.3).

### 3. POLITIQUE DE PAIEMENT

#### 3.1 GÉNÉRALITÉS

- 3.1.1 À moins que des dispositions préalables n'aient été prises avec **Africa under Canvas**, l'invité reste à tout moment seul responsable du paiement de toutes les factures émises par **Africa under Canvas**, en ce qui concerne les réservations confirmées, ainsi que du paiement de tous les frais dus.
- 3.1.2 Le paiement sera effectué par transfert électronique de fonds sur le(s) compte(s) bancaire(s) fourni(s) par le **Africa under Canvas** au moment de la Confirmation ou via le portail de paiement en ligne sécurisé.
- 3.1.3 L'hôte reconnaît que, en ce qui concerne les services de voyage organisés par le **Africa under Canvas** conformément au présent contrat, certaines parties de ces services de voyage peuvent être exemptées de TVA, tandis que d'autres parties peuvent être soumises à la TVA au taux normal ou nul. À cet effet, l'Invité accepte que les prix et / ou les frais facturés par **Africa under Canvas** en ce qui concerne les services d'excursion soient inclus dans la TVA au taux pertinent, le cas échéant, mais à l'exclusion de toute autre taxe.
- 3.1.4 **Africa under Canvas** se réserve le droit de demander un paiement par carte de crédit ou PayPal pour garantir toutes les réservations à court terme qui ont été confirmées dans les 7 (sept) jours précédant le voyage.
- 3.1.5 Si l'invité n'effectue pas un paiement à la date d'échéance ou ne respecte pas une autre condition commerciale du présent contrat, **Africa under Canvas** a le droit de :
- 3.1.5.1 annuler le présent contrat ou la réservation et prendre les mesures jugées nécessaires pour recouvrer le montant total dû à **Africa under Canvas**, et/ou ;
  - 3.1.5.2 annuler toute réservation future effectuée par l'invité, et / ou ;
  - 3.1.5.3 récupérer auprès de l'invité tous les frais encourus, et / ou ;
  - 3.1.5.4 refuser d'accepter toute autre réservation de la part de l'invité, et / ou ;
  - 3.1.5.5 demander le paiement à l'arrivée avant la prestation des services de voyage, et / ou ;

3.1.5.6 prélever des frais sur tous les soldes de comptes en souffrance à un taux égal au taux d'intérêt préférentiel tel que déterminé, dans la mesure du possible, par l'institution bancaire compétente dans la juridiction applicable, publié de temps à autre et/ou ;

3.1.5.7 répartir les crédits dus à l'invité et les appliquer à tous les montants qui peuvent être dus au **Africa under Canvas**, conformément aux présentes conditions commerciales.

3.1.6 Sauf erreurs et omissions : **Africa under Canvas** n'est pas responsable de tout retard involontaire dans l'émission d'une facture ou de tout document justificatif (c'est-à-dire toute(s) proposition(s) et/ou devis connexe(s)) s'y rapportant, ou de toute omission ou erreur contenue dans cette facture ou ce document justificatif, à condition que ces retards, erreurs ou omissions soient rectifiés par **Africa under Canvas**, dès que raisonnablement possible après leur découverte.

3.1.7 Mouvements de devises : Dans un effort pour simplifier le processus de réservation, **Africa under Canvas** traduira les frais en monnaie locale en euros ou en dollars américains. Bien que cela soit fait pour être utile, la responsabilité réelle pour les montants reste dans la devise d'origine. En cas de modification de la réservation en cours, celle-ci sera recalculée en utilisant le taux de change du jour tel que reflété par les services de change de la Standard Bank of Namibia, ce qui peut entraîner des frais supplémentaires. Si un remboursement est dû sur une réservation, ce remboursement sera calculé dans la devise source et sera payé dans cette devise source. Nous sommes en mesure de payer ces remboursements en euros ou en dollars américains, et si cela est demandé, nous le ferons au taux de change actuel, qui peut ou non différer du taux de change initial lorsque la réservation a été effectuée.

### 3.2 VOYAGEURS INDÉPENDANTS et GROUPES

3.2.1 Lors de la confirmation de toutes les réservations, le client devra verser un dépôt non remboursable.

3.2.2 La politique de paiement spécifique suivante s'applique :

- Lors de la confirmation dans les 14 jours : 30% de la valeur totale de la réservation
- 45 jours avant l'arrivée : 70% restants de la valeur totale de la réservation.

### 4. COORDONNÉES BANCAIRES

4.1 Les transferts électroniques ou les traites bancaires tirées doivent être en faveur de l'entité **Africa under Canvas** comme indiqué sur la facture correspondante fournie par **Africa under Canvas**, car ils varient selon l'entité **Africa under Canvas** avec laquelle ils sont effectués.

4.2 Une copie du bordereau de dépôt MT103 tamponné par la banque, ainsi que les détails appropriés concernant l'invité / le groupe, le numéro de réservation et le numéro de facture doivent être faxés ou envoyés par e-mail au conseiller en réservations de **Africa under Canvas** avec lequel il traite.

- 4.3 Dans le cas contraire, tout paiement sera attribué à la première réservation détenue dans le système par le client.

## 5. RESPONSABILITÉ DES VOYAGEURS

### 5.1 LE VOYAGEUR DOIT

- 5.1.1 Fournir, au moment de la confirmation, la nationalité figurant sur le passeport sur lequel le voyage aura lieu, cette information devant être utilisée uniquement à des fins de données commerciales;
- 5.1.2 Ne doit en aucun cas promouvoir (que ce soit par la publicité ou autrement) et / ou vendre, selon le cas, les forfaits de voyage et / ou l'hébergement au consommateur final à un montant inférieur aux tarifs annoncés par **Africa under Canvas**, sauf accord contraire et / ou stipulé par **Africa under Canvas**.
- 5.1.3 Fournir des informations sur les itinéraires de voyage requis, s'il s'agit d'un programme d'activités spécialisées ou d'un programme sur mesure, le type d'hébergement requis, la durée du séjour proposé, et toute autre information similaire requise par **Africa under Canvas** afin d'organiser l'itinéraire et de confirmer la réservation.
- 5.1.4 Respecter strictement les dispositions des Conditions commerciales.
- 5.1.5 Ne pas s'engager sciemment dans une distribution ou une pratique commerciale ou une méthode publicitaire qui pourrait être préjudiciable au **Africa under Canvas**.
- 5.1.6 Communiquer sans délai toutes les Réservations et / ou annulations au **Africa under Canvas** par écrit et par e-mail.
- 5.1.7. Ne pas contester ou aider quiconque à contester la validité de toute marque, brevet ou dessin, ou de tout droit d'auteur dans tout matériel publicitaire, appartenant à **Africa under Canvas** et utilisé en rapport avec les forfaits de voyage et/ou l'hébergement pendant la période du présent contrat.
- 5.1.8 Se conformer rapidement à toute instruction raisonnable donnée par **Africa under Canvas**.
- 5.1.9 Ne pas ajouter de voyageur / agent sans le consentement écrit préalable de **Africa under Canvas**.
- 5.1.10 Transmettre à **Africa under Canvas** toute question raisonnable à laquelle le VOYAGEUR ne peut répondre.
- 5.1.11 S'assurer de la souscription d'une assurance voyage complète couvrant l'invité pour les effets personnels, les accidents personnels, les frais médicaux et d'urgence, l'annulation et la réduction du voyage.
- 5.1.12 S'assurer que toutes les personnes voyageant selon l'itinéraire disposent des passeports, visas et vaccins nécessaires et corrects pour couvrir tous les pays dans lesquels le voyage est prévu.
- 5.1.13. Demander un avis médical concernant les exigences en matière de prophylaxie et de vaccination pour les pays et régions dans lesquels le voyage est prévu.

- 5.1.14 Sachez que dans certains cas, le voyage peut les conduire dans des régions isolées et à proximité d'animaux sauvages, auquel cas le VOYAGEUR devra signer un formulaire de conditions et de renonciation au moment de son safari.
- 5.1.15 Au moment de la réservation, fournir toutes les demandes spéciales ou préférences via le portail du Service d'information aux voyageurs de **Africa under Canvas**.
- 5.1.16 Toutes les Réservations sont effectuées sur la base des conditions commerciales contenues dans le présent document et toutes les annexes pertinentes.
- 5.1.17 Le VOYAGEUR est à tout moment seul responsable de la réception en temps voulu de tous les paiements dus au **Africa under Canvas** et de leur intégralité par le **Africa under Canvas**, conformément aux dispositions des conditions commerciales ;
- 5.1.18 En cas de litige relatif à un paiement par carte de crédit, le VOYAGEUR doit s'abstenir de déposer un litige de paiement non fondé ou illégal (" Charge back ") auprès de la banque émettrice du VOYAGEUR, sans avoir d'abord tenté, de bonne foi, de résoudre le litige avec **Africa under Canvas**. Le voyageur reconnaît que toute rétro facturation illégale ou non fondée, entraînera une perte financière pour **Africa under Canvas**, ce qui permettra à **Africa under Canvas** de prendre des mesures correctives appropriées pour atténuer cette perte, ces mesures pouvant inclure, sans s'y limiter, la contestation auprès de la banque émettrice de l'invité des motifs pour lesquels la rétro facturation a été demandée par l'invité ou la prise de mesures juridiques jugées appropriées pour faire valoir les droits de **Africa under Canvas**.

## 6. RESPONSABILITÉS DE Africa under Canvas

### 6.1 Africa under Canvas DEVRA:

- 6.1.1 Être responsable de la planification et de l'organisation des itinéraires, de l'établissement des devis, des réservations, des confirmations, de la facturation et du contrôle du crédit relatifs au voyage et/ou à la série de voyages ;
- 6.1.2 Stipuler tous les hébergements, types de chambres, spécifications, transferts fournis à l'arrivée et au départ de l'aéroport à l'hôtel et retour lorsque cela est spécifié dans l'itinéraire.
- 6.1.3 Avoir le droit de modifier les arrangements de voyage (par exemple, les vols), l'hébergement et les activités organisées en raison de circonstances imprévues après la publication de l'itinéraire. Dans ce cas, **Africa under Canvas** en informera le VOYAGEUR. Tous les efforts seront faits pour que le voyage se déroule comme prévu ;
- 6.1.4 S'efforcer de satisfaire les demandes spéciales, mais cela ne peut être garanti.
- 6.1.5 Fournir rapidement à l'invité des brochures, des informations et des documents de marketing dont l'invité peut avoir besoin de temps à autre pour remplir ses obligations en vertu du présent contrat.
- 6.1.6 Fournir à l'invité, sur demande, la preuve de toutes les polices d'assurance souscrites au nom du **Africa under Canvas**; et



- 6.1.7 S'assurer que toutes les brochures, le matériel publicitaire et les autres documents de quelque nature que ce soit fournis au VOYAGEUR sont exacts et respectent toutes les lois, règlements, règles et codes de pratique applicables.

## **7. RENONCIATION ET INDEMNITÉS**

### **7.1 AUX FINS DE LA PRÉSENTE CLAUSE 7 :**

- 7.1.1 le terme "VOYAGEUR" comprend le VOYAGEUR, ses ayants droit, sa succession, ses directeurs, ses partenaires, ses membres, ses employés, ses agents, ses préposés, ses cessionnaires et / ou ses successeurs en titre ;
- 7.1.2 Le terme "réclamations" comprend toutes les réclamations, paiements, demandes, actions, causes d'action, pertes et dépenses, y compris tous les dommages futurs et non déterminés.
- 7.1.3 le terme "Tiers" inclut toute partie qui n'a pas de lien direct avec le présent Contrat mais qui pourrait être affectée par celui-ci, et inclut les Fournisseurs de Services Tiers ;
- 7.1.4 Le terme " Tiers prestataire de services " comprend toute partie qui n'a pas de lien direct avec le présent contrat et qui a été engagée pour réaliser et exploiter une partie du voyage ; et
- 7.1.5. Le terme " réclamations de tiers " comprend toutes les réclamations, paiements, demandes, actions, causes d'action, pertes et dépenses, y compris tous les dommages futurs et non déterminés que toute partie qui n'a pas de lien direct avec le présent contrat mais qui pourrait être affectée par celui-ci pourrait avoir.

### **7.2 LE VOYAGEUR RECONNAÎT QUE :**

- 7.2.1 Africa under Canvas Travel & Tours (Pty) Ltd (numéro d'enregistrement BW00001573466) ("la Société") a pour activité de concevoir et d'offrir des circuits personnalisés et des activités connexes aux touristes de la région d'Afrique australe.
- 7.2.2 Le client a demandé à participer au voyage et aux activités connexes, comme indiqué plus en détail au point 1 ci-dessous.
- 7.2.3 La Société, en tant que condition préalable à l'autorisation du Client de participer audit circuit et aux activités connexes, demande au Client (dans la mesure où cela est légalement possible) et au tuteur dudit Client (s'il est âgé de moins de 18 ans) de renoncer à toute responsabilité qu'elle ou que l'un de ses dirigeants, employés, bénévoles, représentants et agents (" fonctionnaires ") pourraient encourir lors dudit circuit ou des activités connexes, en ce qui concerne le bien-être dudit client, et à l'indemniser ou à indemniser ses fonctionnaires et à les tenir à l'écart de toute réclamation découlant de quelque manière que ce soit dudit circuit ou des activités connexes, en ce qui concerne le bien-être dudit client.
- 7.2.4 Le client et/ou le tuteur (dans la mesure où cela s'applique) ont accepté de renoncer à toute responsabilité que la Société ou l'un de ses représentants pourrait encourir au cours du voyage ou des activités connexes, en ce qui concerne le bien-être dudit client, et d'indemniser la Société ou ses représentants et de les dégager de toute responsabilité en cas de

réclamation découlant du voyage ou des activités connexes, en ce qui concerne le bien-être dudit client.

### 7.3 DÈS LORS :

#### 7.3.1 Itinéraire du voyage et des activités connexes

#### 7.3.2 Indemnisation et prise en charge volontaire des risques

7.3.2.1 Le client ou le tuteur reconnaît que le voyage et les activités connexes peuvent mettre à l'épreuve les limites physiques et mentales d'une personne et entraîner potentiellement la mort, des blessures graves ou un handicap. Les risques comprennent, sans s'y limiter, ceux causés par le terrain, les animaux, les installations, la température, les conditions météorologiques, l'état des participants, l'équipement, la circulation des véhicules, le manque d'hydratation et les actions d'autres personnes, y compris les représentants de la Société.

7.3.2.2 Ces risques ne sont pas seulement inhérents aux participants, ils sont également présents pour les officiels de la Société.

7.3.2.3 Le client et/ou le tuteur certifie par la présente :

7.3.2.4 que le client est en bonne condition physique et suffisamment préparé ou entraîné pour participer au voyage et aux activités connexes ;

7.3.2.5 que le client n'a pas été conseillé par un professionnel de la santé qualifié de ne pas participer au voyage et aux activités connexes ;

7.3.2.6 qu'il n'existe aucune raison ou problème de santé empêchant le client de participer au voyage et aux activités connexes.

7.3.2.7 Le client reconnaît que cette indemnité peut être utilisée par la Société pour le voyage et les activités connexes auxquels le client peut participer et qu'elle régira les actions et les responsabilités du client pendant le voyage ou les activités connexes.

7.3.2.8 En contrepartie de la demande de participation du Client à ce voyage ou aux activités connexes, le Client et/ou le Tuteur prennent les engagements suivants en leur nom et au nom de leurs exécuteurs testamentaires, héritiers, proches parents, successeurs et ayants droit :

7.3.2.9 LE CLIENT DÉGAGE PAR LA PRÉSENTE DE TOUTE RESPONSABILITÉ, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité liée à la négligence qui pourrait entraîner son décès, son invalidité, une blessure, un préjudice corporel, un vol ou une

action de quelque nature que ce soit qui pourrait lui arriver, y compris pendant le trajet vers et depuis le circuit ou les activités connexes, la Société et ses représentants, ainsi que les organisateurs d'activités, les sponsors et les bénévoles ;

7.3.2.10 LE CLIENT S'ENGAGE PAR LA PRÉSENTE à ne pas poursuivre juridiquement la Société et/ou ses représentants pour toute responsabilité ou réclamation découlant de la participation au voyage ou aux activités connexes, qu'elle soit causée par une négligence ou non. Le Client reconnaît que la Société et ses représentants ne sont PAS responsables des erreurs, omissions, actions ou défaillances de toute personne menant une activité spécifique en son nom.

7.3.2.11 Le client consent par la présente à recevoir tout traitement médical jugé nécessaire en cas de blessure, d'accident et/ou de maladie au cours de ce voyage ou des activités connexes.

7.3.2.12 Le client comprend qu'en participant à ce voyage et à ses activités, il peut être photographié. Le client accepte que ses photos, vidéos ou films puissent être utilisés à des fins légitimes par les organisateurs de l'activité, les sponsors et les donateurs de licence.

7.3.2.13 En considération des faits susmentionnés, le Client et/ou le Tuteur indemnisent par la présente et acceptent de tenir la Société et ses représentants à l'écart de toutes les réclamations, coûts, charges ou dépenses que la Société, ou l'une des personnes susmentionnées, pourrait à tout moment être tenue de payer en rapport avec ou découlant de tout dommage, perte (y compris les pertes indirectes) ou blessure de quelque nature que ce soit et de quelque manière que ce soit, que le Client pourrait subir en participant au voyage ou aux activités connexes.

7.3.2.14 Le formulaire d'indemnisation générale et de renonciation de responsabilité doit être interprété de manière large afin de fournir une décharge et une renonciation dans la mesure maximale autorisée par la loi namibienne.

JE CERTIFIE AVOIR LU CE DOCUMENT ET EN COMPRENDRE PLEINEMENT LE CONTENU. JE SUIS CONSCIENT QU'IL S'AGIT D'UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET D'UN CONTRAT ET QUE JE LE SIGNE VOLONTAIREMENT.

## **8. PROTOCOLES ET INDEMNITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ**

8.1 En concluant le présent contrat, le VOYAGEUR reconnaît qu'il est personnellement responsable de sa santé et de sa sécurité lorsqu'il utilise un hébergement ou participe à des activités ou des voyages pendant le voyage.

- 8.2 Le VOYAGEUR garantit et confirmera par écrit son adhésion et sa stricte conformité à toutes les politiques, règles, processus, procédures et directives de sécurité sanitaire (" Protocoles de sécurité sanitaire ") qui peuvent être applicables aux Camps **Africa under Canvas** et/ou aux propriétés de tiers de temps à autre.
- 8.3 Le VOYAGEUR reconnaît en outre que, bien que **Africa under Canvas** puisse demander aux prestataires de services tiers fournissant l'hébergement, les activités et / ou le voyage de mettre en œuvre des normes de sécurité sanitaire similaires aux protocoles de sécurité sanitaire de **Africa under Canvas**, **Africa under Canvas** n'est pas en mesure d'imposer des processus et des procédures de sécurité sanitaire à suivre par les prestataires de services tiers, et n'est pas en mesure de vérifier la norme à laquelle ils peuvent être mis en œuvre par les prestataires de services tiers. Par conséquent, il sera considéré que l'invité reconnaît et accepte que **Africa under Canvas** ne peut accepter aucune forme de responsabilité (dans les termes les plus larges) si l'invité ou tout membre du groupe contracte une maladie infectieuse lors de l'utilisation de l'hébergement ou de la participation à des activités ou des voyages proposés par des prestataires de services tiers.
- 8.4 Le VOYAGEUR est dûment informé que :
- 8.4.1 Certains locaux des Camps **Africa under Canvas** (y compris les propriétés de tiers) peuvent être ouverts aux membres du public et, en tant que tels, peuvent être fréquentés par d'autres membres du public ;
- 8.4.2 ils peuvent visiter des lieux publics pendant un Tour ;
- 8.4.3 en entrant en contact avec d'autres membres du public ou en visitant des lieux publics, reconnaît qu'il/elle peut courir un risque plus élevé de contracter une maladie infectieuse ;
- 8.4.4 en visitant l'un des lieux publics susmentionnés, il est considéré que le VOYAGEUR a volontairement accepté le risque plus élevé d'infection tel qu'envisagé dans la clause 8.4.3 ;
- 8.4.5 étant donné que **Africa under Canvas** n'a aucun contrôle sur les pratiques de sécurité sanitaire suivies par les membres du public, ni sur les protocoles, politiques et règles de sécurité sanitaire mis en œuvre dans les lieux publics, **Africa under Canvas** ne sera pas responsable (au sens large) si l'invité ou tout membre du groupe contracte une maladie infectieuse en entrant en contact avec un membre du public infecté par une maladie contagieuse ou en visitant un lieu public pendant le voyage.

## 9. CAS DE FORCE MAJEURE

9.1 Si l'une des parties est empêchée ou limitée, directement ou indirectement, dans l'exécution de l'ensemble ou d'une partie de ses obligations en vertu des Conditions commerciales pour toute cause échappant au contrôle raisonnable de cette partie (y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède : guerre, troubles civils, émeutes, insurrections, grèves, lock-out, incendies, explosions, inondations et catastrophes naturelles), la partie concernée sera libérée de ses obligations en vertu des présentes pendant la durée de l'événement et ne sera pas responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution des obligations en vertu des présentes ou de toute perte ou de tout dommage que l'autre partie pourrait subir en raison de ce retard ou de ce manquement, à condition qu'une notification écrite de l'incapacité d'exécution soit donnée par la partie concernée dans les 48 (quarante-huit) heures de l'événement constituant la force majeure.

9.2 La partie qui invoque la force majeure doit faire tout son possible pour mettre fin aux circonstances donnant lieu à la force majeure et, dès la fin de ces circonstances, elle doit en informer immédiatement l'autre partie par écrit.

## 10. UTILISATION DES MARQUES

10.1 Le voyageur peut, pendant l'existence du présent contrat, utiliser les marques de commerce, sous réserve des conditions du présent contrat. À l'expiration du contrat, pour quelque raison que ce soit, l'invité n'a plus le droit d'utiliser les marques de commerce.

10.2 Si **Africa under Canvas** exige que les marques de commerce soient utilisées sous une forme particulière, l'invité est tenu de n'utiliser les marques de commerce que sous la forme autorisée par **Africa under Canvas**, laquelle forme est communiquée à l'invité de temps à autre.

10.3 Les marques de commerce ne peuvent être utilisées que pour donner effet aux conditions du présent contrat. Toute utilisation des marques sur d'autres produits ou services non définis dans le présent contrat constitue une utilisation non autorisée et une violation substantielle du présent contrat, à moins que le **Africa under Canvas** ne donne son autorisation écrite expresse pour une telle utilisation.

10.4 Le VOYAGEUR ne déclarera pas qu'il a un droit ou un titre sur les marques de commerce, et il ne contestera ni ne portera atteinte aux droits du **Africa under Canvas** sur les marques de commerce, ni n'aidera quiconque à le faire, directement ou indirectement.

10.5 Les parties reconnaissent que toute utilisation des marques commerciales est au bénéfice du **Africa under Canvas**, et le VOYAGEUR s'engage par la présente à ne pas enregistrer les marques commerciales ou toute marque commerciale, nom commercial, nom d'entreprise ou dénomination sociale y ressemblant au point de prêter à confusion.

10.6 Les parties conviennent expressément que, sauf dans les cas prévus par le présent contrat, l'hôte n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt sur les marques de commerce.

- 10.7 Le VOYAGEUR s'engage à ne jamais tenter de diluer, directement ou indirectement, la valeur du goodwill lié à l'une des marques.
- 10.8 Le VOYAGEUR n'est pas autorisé à utiliser les marques déposées d'une manière qui porterait atteinte à la réputation ou à l'achalandage du **Africa under Canvas**.

## 11. **RÉSOLUTION DES CONFLITS**

- 11.1 Tout litige découlant du présent contrat ou s'y rapportant, que ce soit directement ou indirectement ("le litige"), doit d'abord, par notification écrite ("notification de litige"), être soumis à la négociation entre les cadres supérieurs des parties ayant l'autorité nécessaire pour régler le litige.
- 11.2 Dès réception de l'avis de différend, les cadres supérieurs tenteront de bonne foi de résoudre le différend aussi rapidement que possible et, en tout état de cause, au plus tard 30 (trente) jours civils après la date à laquelle l'avis de différend a été émis.
- 11.3 Si les parties ne parviennent pas à un règlement négocié dans le délai susmentionné, les parties soumettront le différend à l'arbitrage conformément aux lois applicables régissant les procédures d'arbitrage dans la juridiction applicable.
- 11.4 Les dispositions de la présente clause 11 n'empêchent pas les parties d'avoir accès à un tribunal approprié pour obtenir des mesures provisoires concernant des questions urgentes par le biais d'un interdit ou d'un mandamus en attendant la finalisation de ce processus de résolution des litiges.
- 11.5 Cette clause est un accord distinct, divisible du reste de cet accord et restera en vigueur même si l'accord prend fin, est annulé ou annulé pour quelque raison ou cause que ce soit.

## 12. **RUPTURE**

- 12.1 Les parties ont le droit, sans préjudice et en plus de tous les droits qu'elles peuvent avoir en vertu du présent accord ou du droit applicable dans la juridiction applicable, de
- 12.2 annuler immédiatement le présent accord ou
- 12.3 maintenir le présent accord et, dans l'un ou l'autre cas, réclamer les dommages qu'elle a pu subir au cas où l'autre partie

- 12.4 commet une violation de l'un des termes des Conditions commerciales et ne remédie pas à cette violation dans un délai de 7 (sept) jours après réception par elle d'une notification écrite de l'autre partie lui demandant de remédier à cette violation ; ou
- 12.5 prend des mesures pour conclure un compromis avec l'un de ses créanciers ou prend ou fait prendre des mesures à son encontre en vue d'une liquidation, d'un démantèlement, d'une radiation, d'une mise sous séquestre ou d'une gestion judiciaire (ou tout autre processus similaire) ; ou
- 12.6 avant ou pendant la validité des présentes conditions commerciales, commet ou a commis un acte d'insolvabilité ou un acte qui serait un acte d'insolvabilité tel que régi par les lois pertinentes sur l'insolvabilité applicables dans la juridiction applicable et / ou, dans le cas de l'invité, la législation pertinente sur l'insolvabilité dans le pays de domicile (c'est-à-dire l'enregistrement et la constitution en société) de l'invité ; ou
- 12.7 omet d'exécuter tout jugement pris à son encontre et dont il a connaissance et omet, dans un délai de 10 (dix) jours calendaires à compter de la date à laquelle le jugement est rendu ou de la date à laquelle il prend connaissance du jugement, selon la dernière de ces dates, de prendre les mesures et de continuer à prendre les mesures nécessaires pour que le jugement soit annulé, ou, après avoir pris ces mesures, omet d'exécuter le jugement dans un délai de 10 (dix) jours calendaires après la date à laquelle il devient définitif ; ou
- 12.8 dans le cas où l'invité est la partie en infraction, l'invité ne paie pas à temps à **Africa under Canvas** tout montant dû à **Africa under Canvas** comme indiqué dans les conditions commerciales, et ne remédie pas à cette infraction dans une période de 3 (trois) jours ouvrables après réception par lui d'une notification écrite de **Africa under Canvas** demandant de remédier à cette infraction, **Africa under Canvas** sera en droit, sans préjudice de ses droits en vertu des conditions commerciales ou de la loi, de résilier les présentes conditions commerciales et de réclamer les dommages qu'elle a pu subir, et d'annuler toute réservation qui aurait déjà été faite pour le VOYAGEUR.

### 13. AVIS ET ADRESSES

13.1 Tout avis, consentement, approbation ou autre communication en rapport avec le présent contrat ("avis") sera rédigé par écrit en anglais.

13.2 Adresses :

Chaque partie choisit l'adresse physique et / ou l'adresse électronique correspondant à son nom comme adresse à laquelle tout avis doit être envoyé.

Africa under Canvas Travel & Tours (Pty) Ltd :

Adresse physique :

**Plot 36, Pula St**

**Industrial Area, Kazungula.**

**Kasane**

**BOTSWANA**

Adresse électronique : **info@africaundercanvas.net**

A l'attention de : **Group Legal and Compliance Officer**

Pour le VOYAGEUR :

Les détails tels que fournis par le VOYAGEUR sur la page de couverture des Conditions Commerciales.

13.2.1 Tout avis prend effet lorsqu'il est reçu par le destinataire (ou à toute date ultérieure spécifiée dans l'avis) et, sauf preuve du contraire, est réputé avoir été reçu :

13.2.2 le jour de la livraison, si elle est remise en main propre à une personne responsable à l'adresse physique du destinataire choisie conformément à la clause 13.2. Si la livraison n'a pas lieu un jour ouvrable, ou si elle a lieu après les heures de bureau ordinaires d'un jour ouvrable, la notification est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant la date de livraison ; et

13.2.3 le premier Jour ouvrable après la date de transmission, s'il est envoyé par courrier électronique à l'adresse électronique du destinataire indiquée dans la clause 13.2. (selon le cas). En dépit de toute disposition contraire dans le présent accord, une notification reçue par une partie est effective même si elle n'a pas été envoyée, ou remise, ou envoyée et remise à l'adresse choisie dans la clause 13.2.

13.3 En dépit de toute disposition contraire dans le présent contrat, une notification reçue par une partie prend effet même si elle n'a pas été envoyée, ou remise, ou envoyée et remise à l'adresse choisie dans la clause 13.2.

13.4 Signification des procédures judiciaires :

13.4.1 Chaque partie choisit son adresse physique mentionnée dans la clause 13.2 ci-dessus comme adresse à laquelle peuvent être signifiés les actes de procédure et autres documents dans le cadre de procédures judiciaires en rapport avec le présent accord.

13.4.2 Toute partie peut, par notification à l'autre partie, modifier son adresse à laquelle les procédures judiciaires et autres documents dans le cadre des procédures judiciaires liées au présent accord peuvent être notifiés, pour la remplacer par une autre adresse physique en Namibie.

## **14. DIVERS**

14.1 INTÉGRALITÉ DU CONTRAT :

14.1.1 La lettre d'accompagnement du présent contrat, le contrat, ainsi que tout autre document, guide et/ou autre conseil écrit et/ou directive émis par **Africa under Canvas** à l'intention du



VOYAGEUR conformément au présent contrat constituent l'intégralité du contrat entre les parties.

14.1.2 **Africa under Canvas** n'est pas lié par les déclarations, garanties, engagements, promesses ou autres (qu'ils aient été faits ou non par **Africa under Canvas**, ses sociétés ou ses employés) qui ne sont pas mentionnés dans le présent contrat.

14.1.3 Sous réserve des dispositions de cet accord, aucune alternance, variation ou annulation par accord de cet accord, aucun amendement ou ajout ou suppression de cet accord n'aura de force ou d'effet à moins d'être par écrit et signé par ou au nom des parties.

#### 14.2 NON RENONCIATION :

Le fait qu'une partie n'applique pas une disposition des conditions commerciales ne constitue pas une renonciation à cette disposition et n'affecte en aucune façon le droit d'une partie d'exiger l'exécution de cette disposition à tout moment dans le futur, et la renonciation à une violation ultérieure n'annule pas l'efficacité de la disposition elle-même.

#### 14.3 PROTECTION DES DONNÉES :

14.3.1 L'Invité est dûment informé que, sous réserve des lois applicables et de la politique de confidentialité de **Africa under Canvas**, **Africa under Canvas** peut être amené à collecter, stocker et utiliser électroniquement des informations personnelles, y compris le(s) nom(s) de l'Invité(s), les coordonnées, les adresses e-mail, les adresses IP, etc. aux fins de l'exécution d'un voyage et, sauf objection, il sera considéré que le ou les VOYAGEURS ont consenti à ce que **Africa under Canvas** conserve ces informations personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire ou légalement requis afin de fournir des services dans le cadre du voyage ou de la série de voyages ou que cela peut être requis pour se conformer aux obligations statutaires pertinentes en vertu des lois applicables.

14.3.2 L'Invité, sauf en cas de négligence grave, d'imprudence ou de faute intentionnelle de sa part, **Africa under Canvas** ne sera pas responsable des dommages subis par l'invité à la suite de la transmission d'informations confidentielles ou autres divulguées à **Africa under Canvas** par Internet.

#### 14.4 CESSION :

14.4.1 **Africa under Canvas** est en droit, sans le consentement du VOYAGEUR, de céder, déléguer ou assigner tout ou partie de ses droits et/ou obligations en vertu du présent contrat à toute société affiliée au sein du groupe de sociétés And Beyond ("le cédant"), ou à un représentant élu par **Africa under Canvas**.

14.4.2 Lors de toute cession, assignation et / ou délégation ayant lieu en vertu de cette clause 14, le VOYAGEUR doit, si cela est exigé par tout cédant, effectuer tous les paiements à ce cédant.

14.4.3 Sans l'accord écrit de **Africa under Canvas**, le VOYAGEUR n'a pas le droit de céder, d'assigner, de déléguer ou de transférer de quelque manière que ce soit à un tiers ses droits ou obligations en vertu du présent contrat.

#### 14.5 DIVISIBILITÉ :

14.5.1 Toutes les dispositions du présent accord sont, nonobstant la manière dont elles ont été regroupées ou liées grammaticalement, séparables les unes des autres.

14.5.2 Si l'une des dispositions des Conditions commerciales est rendue nulle, illégale ou inapplicable à quelque égard que ce soit en vertu d'une loi, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions ne seront en aucun cas affectées ou compromises par cette situation.

14.5.3 Les parties déclarent qu'il est de leur intention que cet accord soit exécuté sans cette disposition inapplicable si elles avaient connaissance de cette inapplicabilité au moment de l'exécution des présentes.

#### 14.6 COOPÉRATION :

Chaque partie coopérera avec l'autre et signera et remettra à l'autre les autres instruments et documents et prendra les autres mesures qui pourront être raisonnablement demandées de temps à autre afin d'exécuter, de prouver et de confirmer leurs droits et les objectifs visés.

#### 14.7 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION :

14.7.1 Sous réserve des dispositions de la clause 11, les parties consentent inconditionnellement à ce que le(s) tribunal(s) compétent(s) au sein de la juridiction applicable soit(soient) habilité(s) à traiter toute(s) question(s) / tout(s) différend(s) découlant du présent accord.

14.7.2 Les termes et conditions de cet accord sont régis par, et doivent être interprétés conformément aux lois de la Juridiction applicable.

#### 14.8 COÛTS :

Tous les frais encourus par l'une ou l'autre des parties suite à une violation de l'une des dispositions des conditions commerciales par l'autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques selon le barème avocat-client, seront à la charge de la partie en infraction.

#### 14.9. EXEMPLAIRES :

Le présent contrat peut être exécuté en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux étant considéré comme un original du présent contrat ayant la même force et le même effet. Un fac-similé ou une photocopie d'un exemplaire entièrement signé du présent accord, ou d'un ensemble de versions identiques signées séparément par les parties, constituera une preuve valable de l'existence et des termes du présent accord.

## 15. DEFINITIONS

Les définitions pour les besoins de cet accord, sauf si le contexte exige autre chose, sont les suivantes :

- 15.1 "Hébergement" signifie collectivement tout hébergement réservé par **Africa under Canvas** à l'un des Camps **Africa under Canvas** ou à la propriété d'un tiers et / ou la fourniture d'Activités et / ou de services de tiers (le cas échéant) réservés par **Africa under Canvas** ;
- 15.2 "Activités" signifie toute activité récréative réservée par **Africa under Canvas** et comprendra, sans limitation, des excursions touristiques, des activités sportives et des activités d'aventure ;
- 15.3 " Camps **Africa under Canvas** " désigne collectivement les produits d'expédition mobiles ;
- 15.4 "Juridiction applicable" signifie la Namibie ;
- 15.5 "Lois applicables" signifie les lois de la Juridiction applicable ;
- 15.6 "Réservation(s)" signifie l'initiation, le traitement, la modification et / ou la finalisation de tout circuit et comprend les réservations provisoires ;
- 15.7 "Modification de la réservation" désigne toute modification demandée par le VOYAGEUR concernant la date de voyage et/ou d'arrivée, toute augmentation ou réduction du nombre de chambres réservées et/ ou tout service demandé après la date de confirmation ;
- 15.8 "Jour ouvrable" signifie tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié officiel dans le pays de constitution / d'enregistrement de l'entité juridique **Africa under Canvas** concernée par l'intermédiaire de laquelle le voyage ou la série de voyages sont réservés ;
- 15.9 "Confirmation" désigne la confirmation écrite par le VOYAGEUR que la Réservation sera honorée et garantie
- 15.10 "Groupe" et "Réservations de groupe" : 15 (quinze) Invités payants ou plus par Réservation ;
- 15.11 "Invité(s)" désigne l'utilisateur final des services rendus par **Africa under Canvas** ou un tiers pendant le Voyage et/ou la Série de Voyages ;

- 15.12 Voyageur indépendant" signifie 14 (quatorze) Invités payants ou moins par Réservation ;
- 15.13 Lois" désigne l'ensemble des lois, statuts, règlements (tels que modifiés, remplacés ou réadaptés de temps à autre) qui peuvent être applicables dans la Juridiction applicable ;
- 15.14 "Parties" désigne collectivement le **Africa under Canvas** et le VOYAGEUR, et "Partie" désigne l'un ou l'autre selon le contexte ;
- 15.15 "Tarifs" désigne les tarifs de l'hébergement tels que définis par **Africa under Canvas** dans ses documents tarifaires en vigueur, tels que modifiés et envoyés au VOYAGEUR de temps à autre ;
- 15.16 "Réservation" désigne une réservation effectuée pour ou au nom du VOYAGEUR et confirmée par écrit par **Africa under Canvas** ;
- 15.17 "Valeur totale de la réservation" désigne la valeur monétaire d'une réservation telle qu'elle est facturée par **Africa under Canvas** lors de la confirmation de la réservation par l'invité, laquelle valeur monétaire sera ajustée dans la mesure où l'invité demande d'autres modifications de la réservation avant la date du voyage ;
- 15.18 "Circuit" désigne tous les arrangements réservés par **Africa under Canvas** pour le VOYAGEUR, y compris, mais sans s'y limiter, l'hébergement, les repas et les boissons, le voyage et les activités, et les " Services de voyage " ont un sens similaire ;
- 15.19 "Série de voyages" désigne un voyage préétabli organisé, commercialisé et vendu au VOYAGEUR avant le début du voyage, qui peut comprendre une ou plusieurs dates de départ ;
- 15.20. "Marques commerciales" désigne toutes les marques déposées au nom de **Africa under Canvas**, (y compris toutes les demandes de marque en cours), telles que modifiées de temps à autre à la demande de **Africa under Canvas** et comprend la marque internationale bien connue de droit commun, à savoir "**Africa under Canvas** " et ses logos associés (notamment : de l'aigle de Bateleur) et des termes stylisés, **Africa under Canvas** étant autorisée à concéder une licence d'utilisation de ces Marques commerciales aux fins du présent Contrat et elle comprend en outre les itinéraires de voyage, qu'il s'agisse d'un programme basé sur des activités spécialisées ou d'un programme sur mesure, le type d'hébergement requis, la durée du séjour proposé, et les informations similaires requises par **Africa under Canvas** afin d'organiser l'itinéraire ;

- 15.21 "les / ces Conditions Commerciales" ou "le / cet accord" signifie les conditions commerciales contenues dans ce document telles qu'amplifiées par les dispositions de toute Annexe jointe à ce document ou document auquel il est fait référence de temps à autre ;
- 15.22 "Voyage" signifie tout transport réservé par le **Africa under Canvas**, y compris, mais sans s'y limiter, les voyages par route, par eau et par air ; et
- 15.23 "TVA" signifie la taxe sur la valeur ajoutée ou toute autre taxe de consommation similaire payable dans tout pays.